

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 12 juillet 2021**

---

**LABEL - INFORMATION JEUNESSE  
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DU BUREAU  
INFORMATION JEUNESSE**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) est un lieu d'accueil de proximité pour le public jeune. Le label BIJ permet de bénéficier de l'accompagnement et des informations concernant les projets du réseau, de poursuivre le travail de partenariat avec les BIJ et PIJ du Mantois.

Les objectifs du BIJ relèvent de l'information jeunesse, du développement du partenariat, de l'animation, de l'insertion et du développement des initiatives jeunes.

Rattachée au service Initiative Jeunes, la structure information jeunesse assure une mission de service public au bénéfice des jeunes, en respectant les principes suivants :

- garantir une information objective,
- accueillir tous les jeunes sans exception,
- proposer une information personnalisée aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire,
- offrir gratuitement des conditions matérielles, d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes,
- dispenser une information par des professionnels formés dans le cadre des réseaux : régional, national et international de l'Information Jeunesse,
- organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure.

La labellisation du BIJ vient à expiration et son renouvellement est l'occasion de continuer à mener à bien les engagements pris par la Ville dans le cadre des politiques publiques en direction de la jeunesse avec la volonté de poursuivre les actions du BIJ, qui fait partie d'un réseau qui se décline au niveau national, départemental et local.

Le Bureau Information Jeunesse est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour le public jeune et permet d'accéder aux différentes actions mises en place par le service.

- espace de dialogue « Comité Jeune » qui permet de co-construire la programmation et de diffuser l'information auprès du public,
- aide financière en direction des étudiants « Bourse Mantes + Etudiants »,
- formation BAFA,
- accompagnement des jeunes vers les dispositifs d'insertion (chantiers jeunes – dispositif insertion Jeunes et Expérience Premier Emploi),
- information et prévention sur différents sujets tels que la santé, le logement,
- l'accès aux droits, la sécurité routière...
- aide à la mobilité « citoyen dans ma ville »,
- participation citoyenne des jeunes sur des événements municipaux et associatifs.

Le Bureau Information Jeunesse est une structure dont les orientations sont définies de manière à :

- favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes, la valorisation d'initiatives
- favoriser l'appropriation du cadre de vie
- favoriser la citoyenneté et le respect de l'environnement
- participer au renforcement des actions d'insertion, de prévention et d'information
- consolider l'impulsion, l'animation et la mise en réseau des partenariats tant internes qu'externes

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande portant sur le renouvellement de la labellisation de la structure information jeunesse qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017,

Considérant l'importance de renouveler le label information jeunesse,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la demande portant sur le renouvellement de la labellisation de la structure information jeunesse qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le Maire

Raphaël COGNET